

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 23 janvier 2024.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph	X		BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X	X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier	X	
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique	X		FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	

	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X
	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
<b>CC REGION DE BLAIN</b>	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
<b>CARENE</b>	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence		X
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
<b>CSGBM</b>	PLOUVIER Bertrand		X			

**TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 23**

**TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 23**

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

## DÉLIBÉRATION N°2024-05

### OBJET : PARTICIPATIONS STATUTAIRES

Les nouveaux statuts du SBVB comprennent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux critères de calcul des participations des EPCI à la suite d'une étude prospective financière réalisée en 2018-2019 par le Cabinet Ressources Consultants Finances et approuvée par les 5 EPCI membres statutaires.

Les participations des 5 EPCI, membres statutaires, sont établies selon la clé de répartition suivante :

- 1/3 – superficie des EPCI dans le bassin versant,
- 1/3 – potentiel fiscal des EPCI localisé dans le bassin versant (au prorata de la population DGF et de la surface sur le bassin versant)
- 1/3 – population DGF des EPCI au prorata de la surface de l'EPCI sur le bassin versant

Le montant de la contribution des membres est actualisé annuellement par délibération du comité syndical selon les derniers chiffres connus. Le montant des participations financières 2024 a été fixé à 1 220 000 € après avoir mis à jour l'étude prospective financière énoncée ci-dessus :

	Montants € TTC	Répartition (Taux arrondi)
CAP Atlantique	129 944 €	10,65 %
CC Région de Blain	26 664 €	2,19 %
CC Pontchâteau St-Gildas-Des-Bois	248 676 €	20,38 %
CARENE	685 523 €	56,19 %
CC Estuaire et Sillon	129 192 €	10,59 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 220 000 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé au conseil syndical d'approuver les participations statutaires 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical du SBVB approuve à l'unanimité le montant des participations statutaires 2024 fixé à 1 220 000 €.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :

23 voies pour

0 voies contre

0 abstention

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Éric PROVOST



Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 044-254402282-20240201-202405-DE

